

BLA BLA



BONNE VACANCES À TOUS!

Parution de juin & juillet 2018

Mesdames/ Messieurs

Veillez prendre note que pour alléger notre tâche, dorénavant seules les grandes lignes du procès-verbal seront inscrites dans le journal le BLA-BLA.

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenue le lundi 7 mai 2018 à 19 h, dans la salle du Conseil municipal située au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens.

Sont présents : M. Michel Prince, Mme Christine Marchand, M. Rémy Larouche, M. Claude Caron, M. Jonatan Roux et M. Gilles Gosselin, lesquels forment quorum.

Sous la présidence de M. André Henri, maire.

Est également présente : Mme Thérèse Lemay, directrice générale et elle agit à titre de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture, il est unanimement résolu par les conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté. Que l'ordre du jour suivant soit accepté, le point varia demeurant ouvert.

2. Ouverture de la séance ;
3. Adoption de l'ordre du jour ;
4. Adoption du procès-verbal de la dernière séance du mois d'avril 2018.
5. Ouverture de la séance ;
6. Adoption de l'ordre du jour ;
7. Adoption du procès-verbal de la dernière séance du mois d'avril 2018.
8. Ouverture de la séance ;
9. Adoption de l'ordre du jour ;
10. Adoption du procès-verbal de la dernière séance du mois d'avril 2018.
11. Ouverture de la séance ;
12. Adoption de l'ordre du jour ;
13. Adoption du procès-verbal de la dernière séance du mois d'avril 2018.
14. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrites à la liste des comptes ; (voir liste)
15. Adoption des comptes à payer ; (voir liste)
16. Dépôt de la situation financière Rapport 2 fois par année juin et novembre ;
17. Rapport des comités ;
 - 7.1 Régie des 3 Monts
 - 7.2 Cadeau nouvelle naissance
 - 7.3 Subvention du Haut relief pour l'école St-Nom-Jésus
18. Administration ;
 - 8.1 Assurance 2018
 - 8.2 Demande à la mutuelle des municipalités du Québec concernant le schéma de couverture de risque
 - 8.3 Adhésion à titre de membre de la mutuelle des municipalités du Québec
 - 8.4 Entretien de pelouse 2018
 - 8.5 Paiement facture assurance Essor de mars à mai 2018
19. Aqueduc et égouts ;
 - 9.1 Formation avec logiciel de Gesterra le 15 mai (Pierre,

Thérèse et Sonia)

10. Sécurité publique ;
 - 10.1 Dépôt des états financiers de la Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts
11. Voirie ;
 - 11.1 Niveleuse
12. Urbanisme et environnement ;
 - 12.1 Rapport inspecteur
13. Loisirs et culture ;
 - 13.1 Projet fête du 75^e Comité
14. Affaires diverses ;
15. Liste de la correspondance ;
16. Varia ;
 - 16.1 Résolution Desjardins
 - 16.2 Remerciement Déreck Linke
 - 16.3 Rencontre DG et Maire le 29 mai à Victoriaville
 - 16.4 Dossier Dupuis
17. Période de questions ;
18. Levée de la séance.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AVRIL

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 2 avril 2018 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté. D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mois d'avril. De plus, la secrétaire-trésorière est dispensée de la lecture de ce procès-verbal, chacun ayant reçu sa copie avant la séance du Conseil.

4. PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES

Salaire des élus :	2 944,88 \$
Salaire DG :	2 237,76 \$
DAS mensuel :	4 243,10 \$
Électricité :	1 923,21 \$
Téléphones :	243,36 \$
Bell Mobilité	86,50 \$

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes totalisant un montant de 56 704.07\$ a été présentée aux élus;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents.
Le maire n'ayant pas voté.

QUE la liste des comptes suivante soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

Société Canadienne des postes (Bla Bla)	29.19
Jocelyn Larrivée (cabane à sucre)	1 471.68
Receveur général du Canada (DAS)	1 175.71
Ministre du Revenu du Québec (DAS)	3 067.39
Le Cantonnier (adhésion)	50.00
Fondation CHUS (don / décès Marc-Aurèle Henri)	100.00
André Henri, maire	890.00
Michel Prince, conseiller	342.48
Christine Marchand, conseillère	342.48
Rémy Larouche, conseiller	342.48
Claude Caron, conseiller	342.48
Jonatan Roux, conseiller	342.48
Gilles Gosselin, conseiller	342.48
Bell Mobilité inc. (avril)	86.50
Buropro (avril)	356.64
La Capitale (mai)	922.99
Desroches Groupe Pétrolier (avril)	1 163.51
Entretien général Lemay (travaux)	419.65
Excavation Marquis Tardif inc. (6e vers. déneigement)	15 893.48
Gesterra (mars, mai)	5 206.04
Groupe Environex (avril)	120.15
Hydro-Québec (usine filtration / aqueduc)	450.91
Hydro-Québec (salle municipale)	801.52
Hydro-Québec (puits de surface / aqueduc)	190.38
Hydro-Québec (quai)	53.03
Hydro-Québec (station pompage / égouts)	591.67
Hydro-Québec (éclairage public / avril)	244.81

Hydro-Québec (panneau publicitaire, Pente Douce)	20.90
Hydro-Québec (panneau publicitaire, ch. Lac)	20.90
Monty Sylvestre conseillers juridiques inc. (avocate / mars, avril)	4 514.44
Sogetel (avril)	243.36
Therrien Couture avocats S.E.N.C.R.L. (avocat - mars, avril)	5 648.10
Vivaco Groupe Coopératif (avril)	163.66
ADMQ (congrès / DG)	602.47
Alarme Bois-Francis inc. (contrat annuel)	165.56
Génératrice Drummond (inspection)	465.65
Les Pompes Garand inc. (vérification - aqueduc)	107.48
Promag Enviro (fournitures - aqueduc)	203.57
Ville de Victoriaville (entente loisir & culture)	1 112.47
Total du salaire de la D.G. :	2 237.76
Total des salaires & déplacements :	5 857.62

TOTAL : **56 704.07 \$**

6. DÉPÔT DE LA SITUATION FINANCIÈRE : RAPPORT PRÉSENTE 2 FOIS PAR ANNEE EN JUIN ET NOVEMBRE

Le relevé de caisse a été remis aux élus

7. Rapport des comités ;

7.1 Régie des 3 Monts

Monsieur Michel Prince présente verbalement un résumé de la dernière rencontre de la Régie des 3 Monts. Il un nouveau projet d'entente avec la municipalité de Ham-Sud est présentement à l'étude.

7.2 Cadeau nouvelle naissance

Mme Christine Marchand responsable de la famille et les membres du conseil municipal désirent *féliciter les nouveaux parents !*

Une carte cadeau d'une valeur de 100. \$ leur sera remise pour cette nouvelle naissance.

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents.
Le maire n'ayant pas voté.

Qu'une carte cadeau d'une valeur de 100. \$ soit remis aux nouveaux parents.

7.3 Subvention du Haut relief pour l'école St-Nom-Jésus

Madame Christine Marchand fait mention des démarches qu'elle a entreprises avec l'école St-Nom-De-Jésus à Garthby Beaulac pour la distribution de boîtes à lunch.

Cette initiative a été mise sur pied avec la collaboration de la sécurité alimentaire du Haut Relief et la participation de Desjardins.

8. ADMINISTRATION

8.1 Assurance 2018

Attendu que la compagnie d'assurance mutuelle des municipalités du Québec nous a présenté une offre de services

Attendu que la Mutuelle des municipalités du Québec nous a présenté trois (3) scénarios

Attendu que pour être conforme à nos prévisions budgétaires le scénario numéro 3 a été choisi.

Attendu que les coûts sont de 17 632. \$ pour l'année 2018 si nous n'avons pas de poursuite contre nous. Si nous avons une poursuite pendant l'année 2018 un montant de 28 500. \$ sera ajouté au coût prévu.

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents.
Le maire n'ayant pas voté.

Que l'offre de service de la Mutuelle des municipalités due au coût de 17 632. \$ incluant la restriction tel que prévu à l'option # 3 est accepté par le conseil municipal.

8.2 DEMANDE À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC CONCERNANT LE SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUE

ATTENDU QUE le ministre de la Sécurité publique a délivré à la MRC d'Arthabaska une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques incendie dans une lettre datée du 23 janvier 2009

ATTENDU Qu'une fois l'attestation délivrée, le schéma a été adopté le 23 mars 2009 l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres et leurs organismes mandataires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge que ce projet de mutualité présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère plus avantageuse que la solution du recours au marché actuel et qu'il y a lieu que la municipalité en devienne membre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu unanimement par les conseillers présents. M. Maire n'ayant pas voté sur cette proposition.

QUE la municipalité devienne membre de la Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle;

QUE la municipalité accepte de devenir partie à la convention créant La Mutuelle des municipalités du Québec en vertu des articles 711.2 et suivants du Code municipal du Québec et 465.1 et suivants de la Loi sur les cités et villes et signée par les municipalités fondatrices de la Mutuelle le 3 avril 2003, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE la municipalité verse une somme de 100.00\$ pour acquitter la contribution d'adhésion;

QUE la municipalité contacte ses assurances avec La Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année étant énoncées dans la proposition préliminaire datée 7 mai 2018;

QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

8.3 ADHÉSION À TITRE DE MEMBRE DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE La Mutuelle des municipalités du Québec a été légalement constituée le 17 novembre 2003 à titre de compagnie mutuelle de dommages et qu'elle détient les permis requis émis par les autorités compétentes ;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres et leurs organismes mandataires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge que ce projet de mutualité présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère plus avantageuse que la solution du recours au marché actuel et qu'il y a lieu que la municipalité en devienne membre;

EN CONSÉQUENCE ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité devienne membre de La Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle;

QUE la municipalité accepte de devenir partie à la convention créant La Mutuelle des municipalités du Québec en vertu des articles 711.2 et suivants du Code municipal du Québec et 465.1 et suivants de la Loi sur les cités et villes et signée par les municipalités fondatrices de la Mutuelle le 3 avril 2003, dont une copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE la municipalité verse une somme de 100 \$ pour acquitter la contribution d'adhésion;

QUE la municipalité contracte ses assurances avec La Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année étant énoncées dans la proposition préliminaire datée du 7 mai 2018 ;

QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

8.4 ENTRETIEN DE PELOUSE 2018

Attendu que nous désirons remettre l'entretien des pelouses et des rocailles de fleurs à forfait pour l'année 2018.

Attendu que deux invitations seront remises pour demande de soumission avec ou sans équipements inclus.

Attendu que la raison de cette demande est d'obtenir un prix fixe et le retrait de responsabilité en cas d'accident. Le soumissionnaire doit posséder sa couverture d'assurance.

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

Que les demandes de soumission par invitation soient remises à deux citoyens de Saints-Martyrs-Canadiens.

8.5 PAIEMENT FACTURE ASSURANCE ESSOR DE MARS A MAI 2018

Attendu qu'Essor assurance nous a remis une facture pour la couverture d'assurance (période de grâce) du 22 mars au 22 mai 2018 au montant de 3 313.60\$

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

Que les le paiement de 3 313.60\$ est accepté et autorisé.

9. AQUEDUC ET ÉGOUTS

9,1 FORMATION AVEC LOGICIEL DE GESTERRA LE 15 MAI (PIERRE, THÉRÈSE ET SONIA)

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents.
Le maire n'ayant pas voté.

Que les frais de déplacement soient autorisés pour cette rencontre et qu'un avis va être affiché sur le babillard, site internet et à la porte pour avis aux citoyens.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE ;

10.1 DÉPOTE DES ÉTATS FINANCIERS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DES 3 MONTS.

11. VOIRIE ;

11.1 NIVELEUSE

La niveleuse sera passée cette semaine sur les chemins municipaux.

12. URBANISME ET ENVIRONNEMENT ;

12.1 RAPPORT INSPECTEUR

M. Pierre Ramsay, inspecteur municipal a remis son rapport du mois aux élus à l'atelier de travail.

13. LOISIRS ET CULTURE ;

13.1 PROJET FETE DU 75^E COMITÉ

Attendu que nous devons former un comité pour les fêtes du 75^e anniversaire de la municipalité.

Attendu que M. André Henri, Mme Thérèse Lemay, M. Michel Prince et M. Gilles Gosselin sont les membres du conseil municipal qui siègeront sur ce comité.

Attendu que M. Pierre Lequin et M. Denis Perreault sont également membres de ce comité.

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents.
Le maire n'ayant pas voté.

Que les personnes ci-haut nommées ils ont le mandat de siéger sur ce comité des fêtes, comme représentant de la municipalité.

14. AFFAIRES DIVERSES ;

Aucun

15. LISTE DE LA CORRESPONDANCE ;

1. Invitation aux Maire, élus et dg à une activité unique le rallye communautaire des Bois-Francis le 11 mai 2018
2. Demande Fondation Réal Lavertu Inc
3. Assemblée annuelle des membres du Réseau Biblio
4. Demande d'autorisation pour le recyclage de matières résiduelles (Domtar)
5. Invitation Akifer formation l'eau le 9 mai à Bécancour

16. VARIA ;

16.1 RÉSOLUTION DESJARDINS

DEMANDE COMMUNE AU FONDS D'AIDE DE DESJARDINS – PROJET DE FIBRE OPTIQUE.

ATTENDU la volonté de notre municipalité de mettre en place un réseau de fibre optique qui permettra d'offrir des services de télécommunications à large bande à tous nos résidents et entreprises situés sur notre territoire;

ATTENDU QU'un projet collectif de fibre optique est présentement débuté avec la MRC d'Arthabaska afin de réduire les inégalités de services dans les petites municipalités, principalement en milieu rural;

ATTENDU QU'un tel projet a une grande importance sur la vitalité de nos milieux, essentiellement sur le plan du développement socio-économique de notre région, autant pour les besoins des résidents que pour ceux des commerces, des entreprises et des industries;

ATTENDU QUE le Fonds d'Aide de Desjardins est dédié à soutenir des projets collectifs tels que notre projet de fibre optique;

ATTENDU QUE les municipalités de Saints-Martyrs-Canadiens, de Notre-Dame-de-Ham et du Canton de Ham-Nord désirent s'unir afin d'acheminer une demande commune VIA le Fonds d'Aide Desjardins pour notre projet régional de Fibre optique;

En conséquence, il est résolu :

D'ACHEMINER une demande commune au Fonds d'Aide de Desjardins au nom des municipalités de Saints-Martyrs-Canadiens, de Notre-Dame-de-Ham et du Canton de Ham-Nord pour notre projet collectif régional de fibre optique, demande d'aide pour une somme totale de 30,000\$, représentant un montant de 10,000\$ par municipalité.

16.2 REMERCIEMENT DERECK LINKE

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

Que nous désirions offrir nos plus sincères remerciements à M. Déreck Linké pour le magnifique cadeau qui a remis à la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens.

Un album photo de tous les lacs vus des airs de notre municipalité.

16.3 RENCONTRE DG ET MAIRE LE 29 MAI À VICTORIAVILLE

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

Que les frais de déplacement sont autorisés.

16.4 DOSSIER DUPUIS

Les travaux avec l'arpenteur Allard devraient être terminés d'ici 4 à 6 semaines.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS ;

18. LEVÉE DE LA SÉANCE.

La levée de la séance est proposée par M. Gilles Gosselin à 19 h 40.

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenue le lundi 4 juin 2018 à 19 h, dans la salle du Conseil municipal située au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens.

Sont présents : M. Michel Prince, Mme Christine Marchand, M. Rémy Larouche, M. Claude Caron, M. Jonatan Roux et M. Gilles Gosselin, lesquels forment quorum.

Sous la présidence de M. André Henri, maire.

Est également présente : Mme Thérèse Lemay, directrice générale et elle agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture, il est unanimement résolu par les conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté. Que l'ordre du jour suivant soit accepté, le point varia demeurant ouvert.

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance du mois de mai 2018.
4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrites à la liste des comptes ; (voir liste)
5. Adoption des comptes à payer ; (voir liste)
6. Dépôt de la situation financière présenté par M. Maire ;
7. Rapport des comités ;
8. Administration ;
 - 8.1 Avis motion règlement clapet
 - 8.2 Embauche à la guérite
 - 8.3 Ouverture des soumissions entretien de pelouse 2018
 - 8.4 Ouverture des soumissions rampe d'accès
9. Aqueduc et égouts ;
 - 9.1 Résolution modification à la programmation de la TECQ

9.2 Travaux de réparation des tuyaux d'alimentation en eau potable

19. Sécurité publique ;

10.1 Appui à la demande afin de doter la région d'une quatrième 4^e ambulance.

20. Voirie ;

11.1 Calcium été

11.2 Préparation avant asphaltage chemin Lac Nicolet

11.3 Rencontre de démarrage du projet réparation village

11.4 Demande de soumission remplacement de ponceau

11.5 Résolution demande de soumission pour asphaltage

21. Urbanisme et environnement ;

22. Loisirs et culture ;

13.1 Projet fête du 75^e Comité

23. Affaires diverses ;

15. Liste de la correspondance ;

16. Varia ;

16.1 Demande de Mylène Laroche

16.2 Demande Arthur Béliveau

16.3 Avis de motion pour permettre de donner des contrats de gré à gré de plus de 25 000. \$ tel que prévoit la Loi 122

16.4 Résolution pour utiliser le fond FDT pour projet de rampe d'accès.

17. Période de questions ;

18. Levée de la séance.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU MOIS DE MAI 2018.

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 7 mai 2018 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté. D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mois de mai. De plus, la secrétaire-trésorière est dispensée de la lecture de ce procès-verbal, chacun ayant reçu sa copie avant la séance du Conseil.

4. PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES

Salaire des élus :	2 944,88 \$
Salaire DG :	2 237.76 \$
DAS mensuel :	3 459.91 \$
Téléphones :	244,69 \$
Bell Mobilité	84.85 \$

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes totalisant un montant de **67 576.14 \$** a été présentée aux élus;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents.
Le maire n'ayant pas voté.

QUE la liste des comptes suivante soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

Receveur général du Canada (DAS)	950.57
Ministre du Revenu du Québec (DAS)	2 509.34
Société Canadienne des postes (Bla Bla & lettres)	76.79
Visa Desjardins (achats divers)	63.57
André Henri, maire	890.00
Michel Prince, conseiller	342.48
Christine Marchand, conseillère	342.48
Rémy Larouche, conseiller	342.48
Claude Caron, conseiller	342.48
Jonatan Roux, conseiller	342.48
Gilles Gosselin, conseiller	342.48
Bell Mobilité inc. (mai)	84.95
Buropro (mai)	366.95
La Capitale (juin)	922.99
Entretien général Lemay (travaux)	339.18
Épicerie du Coin (achats divers)	56.92
Excavation Marquis Tardif inc. (travaux chemins)	256.45
Gesterra (avril, juin)	5 092.72
Monty Sylvestre conseillers juridiques inc. (janv., avril)	2 383.04
Sogetel (juin)	244.69
Vivaco Groupe Coopératif (mai)	61.17

Alarme Bois-Francis inc. (batterie)	350.90
Essor Assurances (prolongement - 2 mois)	3 313.60
Ministre des Finances (droits barrage)	133.00
MRC d'Arthabaska (modification règlements)	1 073.50
Municipalité Saint-Adrien (niveleuse)	1 482.00
Denis Vaillancourt (cadenas)	18.94
Ministre des Finances (1er versement SQ)	37 688.00
Total du salaire de la D.G. :	2 237.76
Total des salaires & déplacements :	4 924.23
TOTAL :	67 576.14 \$

6. DÉPÔT DE LA SITUATION FINANCIÈRE : RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. MAIRE

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

Que les membres du conseil acceptent le dépôt de dépenses et revenus en date du 31 mai 2018.

7. RAPPORT DES COMITÉS ;

7.1 RAPPORT DE MME CHRISTINE MARCHAND

Madame Marchand fait mention du suivi avec l'école de Garthby /Beaulac concernant une subvention pour les petits déjeuners.

RAPPORT DE M. MICHEL PRINCE
CONCERNANT LE 75^E DE LA MUNICIPALITE

M. Prince fait mention de l'événement qui aura lieu le 25 août au Lac Nicolet.

8. ADMINISTRATION

8.1 AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT
CONCERNANT L'OBLIGATION D'INSTALLER
UNE SOUPE DE SÛRETÉ (CLAPET DE NON
-RETOUR)

Le présent avis de motion est donné par le conseiller, M. Claude Caron.

PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT L'OBLIGATION D'INSTALLER UNE SOUPAPE DE SÛRETÉ (CLAPET DE NON-RETOUR) À L'ÉGARD DE TOUT IMMEUBLE DESSERVI PAR LE SERVICE D'ÉGOUT MUNICIPAL

ATTENDU QUE l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement;

ATTENDU QU'IL est à propos et dans l'intérêt de la municipalité et des citoyens de réglementer l'installation de soupape de sûreté (clapet de non-retour);

ATTENDU QUE le présent règlement vise à éviter les refoulements des eaux d'égout;

QUE le projet de règlement est le suivant:

Article 1 : Titre

Le présent règlement portera le titre de « Règlement concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal »;

Article 2 : Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci;

Article 3 : Exigences relatives à un branchement aux égouts (sanitaires et pluviaux)

3.1 Tout propriétaire d'un immeuble desservi par le service d'égout municipal doit installer à ses frais et maintenir en bon état, une soupape de sûreté (clapet de non-retour) afin d'empêcher tout refoulement des eaux d'égout.

3.2 Les normes d'implantation et d'entretien des soupapes de sûreté (clapet de non-retour) sont celles prescrites par le Code national de plomberie – Canada 1995 (CNRC 38728F) y compris les modifications d'août 1999 et de mars 2002 et le National Plumbing code of Canada 1995 (NRCC 38728) y compris les

modifications d'août 1999 et de mars 2002, publiées par la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies du Conseil national de recherche du Canada.

3.3 Tous les amendements apportés au Code national de la plomberie après l'entrée en vigueur du présent règlement en font également partie à une date déterminée à la suite d'une résolution en ce sens adoptée par le Conseil municipal conformément à l'article 6 (6°) de la Loi sur les compétences municipales.

3.4 Dans le cas d'un immeuble déjà érigé, le propriétaire bénéficie d'un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement pour se conformer à cette obligation.

3.5 Au cas de défaut du propriétaire d'installer et de maintenir en bon état de telles soupapes (clapet de non-retour) conformément au présent règlement, la municipalité n'est pas responsable de dommages causés à l'immeuble ou à son contenu par suite des conséquences d'un refoulement des eaux d'égout.

Article 4 : Application du règlement

L'inspecteur municipal est autorisé à visiter et/ou à inspecter, si nécessaire, tout immeuble pour s'assurer de l'application du présent règlement.

Article 5 : Entrée en vigueur

8.2 EMBAUCHE À LA GUÉRITE

ATTENDU QUE M. Jacques Dufour s'est proposé pour travailler à la guérite.

ATTENDU QUE malheureusement nous n'avons pas obtenu de subvention pour l'embauche d'un étudiant cet été.

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu unanimement par les conseillers présents. M. Maire n'ayant pas voté sur cette proposition.

QUE la municipalité embauche M. Jacques Dufour au tarif de 12.00\$ l'heure pour préposé à la guérite.

8.3 OUVERTURE DES SOUMISSIONS ENTRETIEN DE PELOUSE 2018

Deux soumissions ont été reçues.

La première soumission déposée par Entretien général Lemay (Patrick)

- (a) Avec tracteur à pelouse de la municipalité incluant l'entretien des deux rocailles au coût de 2 235.00\$
- (b) avec tous les équipements fournis par l'entrepreneur incluant l'entretien des deux rocailles au coût de 2 410.00\$

La deuxième soumission a été déposée par M. Robert Lemay.

Avec tracteur a pelouse de la municipalité, **exclus** l'entretien des deux rocailles.

M. Robert Lemay n'a pas soumissionné à la demande d'effectuer les travaux avec tous les équipements fournis par l'entrepreneur incluant l'entretien des deux rocailles.

Les membres du Conseil décident de retirer l'entretien des rocailles de fleurs aux deux entrées du village.

La soumission retenue est donc celle de M. Robert Lemay.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST résolu unanimement par les conseillers présents. M. Maire n'ayant pas voté sur cette proposition.

QUE le contrat pour l'entretien de la pelouse est octroyé à M. Robert Lemay au montant de 1 950.00\$

8.4 OUVERTURE DES SOUMISSIONS RAMPE D'ACCÈS

Attendu que nous avons reçu une seule soumission pour les travaux.

Attendu que trois invitations avaient été envoyées.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

Que la soumission de construction Léo Barolet au coût de 23 982.64\$ est acceptée pour exécuter les travaux.

9. AQUEDUC ET ÉGOUTS

9,1 RÉSOLUTION MODIFICATION À LA PROGRAMMATION DE LA TECQ

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

Que des modifications au programme de la TECQ.

9.2 TRAVAUX DE RÉPARATION DES TUYAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

Que les travaux de réparation des tuyaux d'alimentation en eau potable sont autorisés.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE ;

10.1 APPUI A LA DÉMARCHE AFIN DE DOTER LA RÉGION D'UNE QUATRIÈME AMBULANCE.

ATTENDU QU'actuellement, trois ambulances desservent le territoire de la MRC d'Arthabaska ;

ATTENDU QUE, la couverture ambulancière du territoire de la MRC d'Arthabaska est déficiente par rapport à celle de certaines MRC voisines ;

ATTENDU QU'à cette situation viennent s'ajouter les impacts reliés à la modification des corridors de traumatologie entre les hôpitaux au Centre-du-Québec ;

ATTENDU QUE cela fait en sorte que les transports en ambulance entre différents hôpitaux prennent plus de temps, mobilisant ainsi une ressource qui ne peut être utilisée en cas d'urgence pour un citoyen ou une citoyenne de la MRC d'Arthabaska ;

ATTENDU QUE, dans ce contexte, les citoyens de la MRC d'Arthabaska n'ont pas accès au niveau de service auquel ils ont droit ;

ATTENDU QUE, notamment, cela pourrait venir influencer le choix de certaines personnes âgées qui sont rendues à un moment de leur vie où elles réfléchissent entre rester dans leur communauté ou déménager dans un centre où il y a plus de services ;

ATTENDU QUE, l'un des enjeux identifié dans la planification stratégique Destination 2025 de la MRC d'Arthabaska est d'« assurer l'implantation de conditions favorables au maintien des aînés dans leur municipalité »

ATTENDU QUE, lors d'un appel d'urgence pour un service ambulancier, chaque minute compte afin que la personne ne subisse pas de séquelles ou qu'elle demeure en vie ;

ATTENDU QUE, dans cette optique, Urgence Bois-Francs a entrepris des démarches auprès du gouvernement du Québec afin de doter la région d'une quatrième ambulance ;

ATTENDU QUE, cette nouvelle ambulance serait basée dans la VILLE de Warwick, ce qui permettrait de mieux desservir le secteur sud de la MRC d'Arthabaska ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens appuie la démarche d'Urgence Bois-Francs à l'effet de doter le territoire de la MRC d'Arthabaska d'une quatrième ambulance, laquelle serait basée dans la Ville de Warwick.

11. VOIRIE ;

11.1 CALCIUM ETE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

Que l'achat de calcium de la compagnie SOMAVRAC est accepté pour un maximum de 45 000 litres.

11.2 PRÉPARATION AVANT ASPHALTAGE AU CHEMIN DU LAC NICOLET

Après conversation avec le Ministère des Transports, il est confirmé au DG que les travaux nécessaires avant la pose de l'asphalte sont autorisés au programme de la TECQ.

11.3 RENCONTRE DE DÉMARRAGE DU PROJET RÉPARATION VILLAGE

M. Maire invite les membres du conseil à assister à la première rencontre pour démarrer le projet de réparation des regards et du pluvial.

11.4 DEMANDE DE SOUMISSION REMPLACEMENT DE PONCEAU

Dossier reporté

11.5 RÉSOLUTION DEMANDE DE SOUMISSION POUR ASPHALTAGE

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

Que des demandes de soumission pour l'asphaltage d'une section situé sur le chemin du Lac Nicolet. D'une distance d'environ plus ou moins 1 km selon le budget alloué.

12. URBANISME ET ENVIRONNEMENT ;

12.1 Rapport inspecteur

13. **LOISIRS ET CULTURE ;**

13.1 **PROJET FETE DU 75^E COMITÉ**

Le comité est formé.

14. **AFFAIRES DIVERSES ;**

Aucun

15. **LISTE DE LA CORRESPONDANCE ;**

1. Message de la SQ avis important « Le vol d'identité »
2. Semaine québécoise des personnes handicapées du 1^{er} au 7 juin 2018.
3. Revue de la Fédération des policiers et policières
4. Revue de référence en gestion des odeurs
5. Congrès de la fédération québécoise des municipalités du 20 au 22 septembre.

16. **VARIA ;**

16.1 **DEMANDE DE MADAME MYLÈNE LAROCHE DE DÉPLACER LES POUBELLES ET LA TOILETTE AU QUAI MUNICIPAL.**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

Que nous sommes conscients du problème, que les voisins ne veulent pas avoir près d'eux les deux éléments mentionnés soient poubelles et toilette chimique.

Nous allons analyser la situation. Pour le moment le tout reste au même endroit.

16.2 **DEMANDE DE M. ARTHUR BÉLIVEAU**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

Que la demande de retirer le coût des vidanges est refusée. Car l'année dernière nous nous sommes aperçus que des propriétaires de

remises/ camp forestier et cabane à sucre plaçaient leurs vidanges en bordure de la route sans qu'ils aient payé de taxes de vidanges.

**16.3 AVIS DE MOTION POUR PERMETTRE DE
DONNER DES CONTRATS DE GRÉ À GRÉ
JUSQU'À 100 000. TEL QUE PRÉVOIT LA Loi 122.**

Attendu que la Loi 122 permet aux municipalités d'adopter un règlement de gestion contractuelle prévoyant les modes d'octroi pour les contrats entre 25 000. \$ et 100 000. \$ donné de gré à gré.

Le présent avis de motion est donné par M. Claude Caron.

**16.4 RÉSOLUTION POUR UTILISER LE FOND FDT
POUR LE PROJET DE RAMPE D'ACCÈS.**

Attendu que nous prévoyons utiliser une partie du Fonds des développements des Territoires.

Attendu que la présente demande a pour but d'apporter des rénovations du centre communautaire afin de permettre aux personnes en mobilités réduites d'avoir accès sans contrainte au Centre Communautaire incluant quelques aménagements extérieurs.

Attendu qu'un montant de 7 500. \$ est demandé pour réaliser ce projet.

Il est unanimement résolu par les conseillers.

Que le conseil municipal autorise Mme Thérèse Lemay dg à préparer le projet et l'autorise également à signer les documents au nom de la municipalité.

16.5 RECOURS POUR UNE DÉROGATION AU RPEP

Attendu que Madame Sylvie Berthaud donne des explications aux élus sur le dossier de demande de dérogation d'un éventuel recours visant à obtenir une réponse à la demande de dérogation présentée au RPEP. Le but est de déterminer le rayon de protection en eau potable.

Attendu qu'un montant de 250.00\$ est demandé pour financer la demande de dérogation et autres procédures si nécessaire.

Sur proposition de Mme Christine Marchand, appuyé par M. Rémy Larouche.

M. Maire demande le vote, car la proposition n'est pas unanime.

POUR LA PROPOSITION :

Mme Christine Marchand

M. Rémy Larouche.

CONTRE LA PROPOSITION

M. Michel Prince

M. Claude Caron

M. Jonatan Roux

M. Gilles Gosselin

La réponse étant négatives la demande est annulée.

17. Période de questions ;

18. Levée de la séance.

Période de questions

La levée de la séance est proposée par M. Gilles Gosselin à 19 h 48.

***MESSAGE IMPORTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE
HEURES D'OUVERTURE MERCREDI
DE 17 À 19 H DIMANCHE DE 10H À
MIDI.***



***Nous sommes très heureux
d'accueillir deux nouvelles bénévoles,
Madame Juliette St-Amand et
madame Sylvie Charest.
Félicitation la boîte à livre
fonctionne très bien. Cela vous***

permet de faire des échanges de volumes ou de jeux de société entre tous les citoyens de Saints-Martyrs-Canadiens.

Le tout est offert gratuitement.

Bienvenue à tous !

Centre de
prévention
Suicide
Arthabaska-Érable

Parles-en...
Ta VIE est importante !

Vous pensez au suicide ?

Vous êtes inquiet pour une
personne de votre entourage ?

Vous êtes endeuillé par suicide ?

Nous sommes là pour vous!



24 heures par jour • 7 jours par semaine

MRC DE L'ÉRABLE

819 362-8581

MRC D'ARTHABASKA

819 751-2205

PARTOUT AU QUÉBEC

1 866 APPELLE
(1 866 277-3553)

www.cpsae.ca

AVIS IMPORTANT

TRAVERSÉE DU LAC NICOLET Samedi 25 août 2018

En vue de la Traversée du Lac Nicolet, prenez note que des **restrictions** de navigation seront en vigueur durant la journée du samedi 25 août.

Nous demandons la collaboration de tous les plaisanciers pour éviter le secteur des traversées du 2,5 km et 5 km, situé entre le quai municipal et la zone située près du chalet de M. Jacques Auger. Les parcours de 500m et 1 km seront localisés près du quai municipal (voir photos). Des embarcations baliseront les trajets des nageurs pour leur sécurité ; il vous sera quand même possible de voir et d'encourager les nageurs sur le lac.

De plus, le quai municipal ne sera pas accessible pour la descente de bateaux du vendredi 24 août au dimanche 26 août.

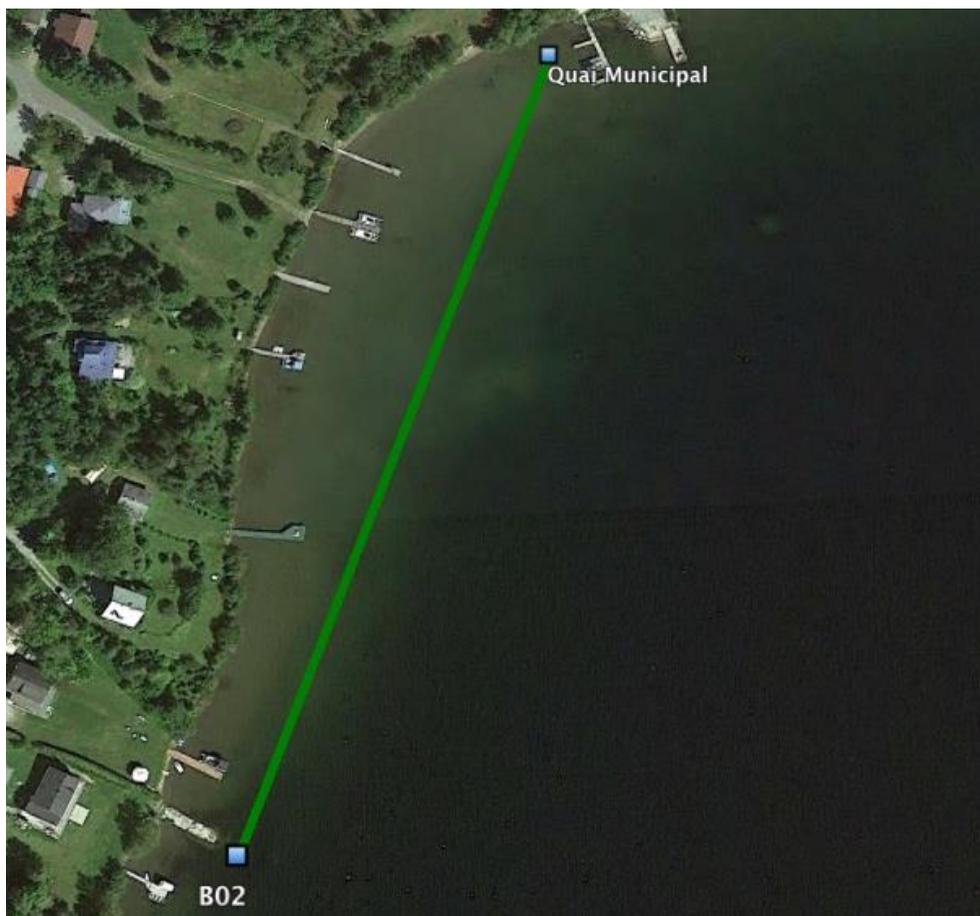
Nous espérons que plusieurs nageurs de la municipalité participeront en grand nombre à cet événement amical de retour après plusieurs années d'absence.

Ceux et celles qui désirent participer en tant que bénévoles sont priés de contacter Mme Thérèse Lemay au bureau municipal (819) 344-5171 ou par courriel à therese.lemay@saints-martyrs-canadiens.ca .

Facebook : [Traversée du Lac Nicolet Samedi 25 août 2018](#)

Formulaire d'inscription : [Cliquez ici](#)

[Le trajet du 2.5 et du 5 km](#)



***MERCI! De votre précieuse
collaboration.***



Cantine/ Restaurant & Dépanneur.

**Les déjeuners sont de retour!
Vous savez l'essayez c'est l'adopter!
C'est délicieux.**

**Venez en grands nombres les encourager ce sont
des personnes dynamiques et très accueillantes**

**POUR PLUS D'INFORMATION,
TÉLÉPHONE :**

819-464-2899

Épicerie du coin vous offres!

*Dépanneur, Boucherie, Produits maison,
Produits de la Jambonnière*

Ouvert du lundi au mercredi de 6h à 18h30

Ouvert du jeudi au dimanche de 6h à 20 h

*Déjeuners les samedis et dimanche
de 8h à 11h30.*

LA CANTINE

Ouvert du jeudi au dimanche de midi à 19h45

Voici le menu disponible de la cantine

*Poutine, Poutine italienne, Galvaude, Frite,
Pizza toute garnie ou **peppéoni**, Hot dog, Hamburger,
Hamburger spécial Pete (fait à partir de viande de méchoui)
Burger de poulet, Rondelles d'oignon, Guédilles,
Doigts de poulet.*

Appelez-nous pour faire préparer votre commande !!!

Pierre & Danielle

Rapport des revenus et dépenses au 31 mai 2018

DESCRIPTION	Budget 2017	Budget 2018	REÇU	A RECEVOIR
TAXES FONCIÈRES ET AUTRES	623 446.00 \$	681 706.00 \$	420 577.00 \$	261 129.00 \$
RETOUR DE TAXES				
TOTAL	93 311.00 \$	93 403.00 \$	13 617.00 \$	79 786.00 \$
AUTRES À RECEVOIR				
TOTAL	174 800.00 \$	279 300.00 \$	115 011.00 \$	164 289.00 \$
INTÉRÊTS				
TOTAL	2 100.00 \$	2 100	- \$	2 100.00 \$
REVENU SERVICES ADMINISTRATIFS				
TOTAL	3 500.00 \$	6 699	10.00 \$	6 689.00 \$
TRANSFERTS CONDITIONNELS				
TOTAL	213 253.00 \$	276 106	50 473.00 \$	225 633.00 \$
TRANSFERTS INCONDITIONNELS				
TOTAL	115 739.00 \$	43 112	- \$	43 112.00 \$
GRAND TOTAL DES REVENUS	1 226 149.00 \$	1 382 426 \$	599 688.00 \$	782 738.00 \$
SUBVENTION RAMPE NON BUDGETÉ			19 500.00 \$	- \$
			619 188.00 \$	
	Budget 2017	Budget 2018	DÉPENSES	SOLDE
CONSEIL MUNICIPAL				
TOTAL	50 271.00 \$	56 716.00 \$	18 378.00 \$	38 338.00 \$
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION				
	58 794.00 \$	57 287.00 \$	33 616.00 \$	23 671.00 \$
RÉMUNÉRATION				
	117 276.00 \$	119 543.00 \$	47 122.00 \$	72 421.00 \$
GREFFE				
TOTAL	8 000.00 \$	- \$	- \$	- \$
ÉVALUATION				

TOTAL	25 365.00 \$	25 419.00 \$	25 419.00 \$	- \$
AUTRES				
	60 755.00 \$	52 199.00 \$	19 538.00 \$	32 661.00 \$
GRAND TOTAL ADMINISTRATION	320 461.00 \$	311 164.00 \$	144 073.00 \$	167 091.00 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE				
QUOTE-PART SÔRETÉ DU QUÉBEC				- \$
TOTAL	73 612.00 \$	77 832.00 \$	- \$	77 832.00 \$
SÉCURITÉ INCENDIE				
	65 330.00 \$	73 683.00 \$	27 131.00 \$	46 552.00 \$
GRAND TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE	138 942.00 \$	151 515.00 \$	27 131.00 \$	124 384.00 \$
RÉSEAU ROUTIER				
	302 153.00 \$	382 722.00 \$	6 453.00 \$	376 269.00 \$
ENLÈVEMENT DE LA NEIGE				
TOTAL	93 823.00 \$	95 361.00 \$	58 052.00 \$	37 309.00 \$
ÉLECTRICITÉ ÉCLAIRAGE DES RUES				
TOTAL	3 000.00 \$	3 150.00 \$	1 239.00 \$	1 911.00 \$
TRANSPORT COLLECTIF				- \$
TOTAL	733.00 \$	746.00 \$	746.00 \$	- \$
GRAND TOTAL RÉSEAU ROUTIER	399 709.00 \$	481 979.00 \$	66 490.00 \$	415 489.00 \$
TRAITEMENT DE L'EAU				- \$
TOTAL	22 801.00 \$	17 631.00 \$	6 372.00 \$	11 259.00 \$
TRAITEMENT DES EAUX USÉES				- \$
TOTAL	7 713.00 \$	88 695.00 \$	8 724.00 \$	79 971.00 \$
DÉCHETS DOMESTIQUES				- \$
TOTAL	82 004.00 \$	76 974.00 \$	31 550.00 \$	45 424.00 \$
COUR D'EAU				- \$
TOTAL	14 351.00 \$	14 990.00 \$	14 990.00 \$	- \$

GRAND TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU	126 869.00 \$	198 290.00 \$	61 636.00 \$	136 654.00 \$
AMÉNAGEMENT / URBANISME				- \$
TOTAL	32 119.00 \$	27 208.00 \$	1 522.00 \$	25 686.00 \$
INDUSTRIES ET COMMERCES				- \$
TOTAL	5 412.00 \$	4 838.00 \$	5 406.00 \$	(568.00) \$
GRAND TOTAL DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQ	37 531.00 \$	32 046.00 \$	6 928.00 \$	25 118.00 \$
LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE				
TOTAL	19 100.00 \$	18 545.00 \$	7 356.00 \$	11 189.00 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE				
TOTAL	17 242.00 \$	18 241.00 \$	9 322.00 \$	8 919.00 \$
BIBLIOTHÈQUE				- \$
TOTAL	6 495.00 \$	5 645.00 \$	2 873.00 \$	2 772.00 \$
GRAND TOTAL LOISIRS /CENTRE COMMUNAU	42 837.00 \$	42 431.00 \$	19 551.00 \$	22 880.00 \$
AUTRES FRAIS ET REMBOURSEMENTS				
TOTAL	159 800.00 \$	165 000.00 \$		165 000.00 \$
	Budget 2017	Budget 2018	DÉPENSES	SOLDE
GRAND TOTAL DES DÉPENSES	1 226 149.00 \$	1 382 425.00 \$	325 809.00 \$	1 056 616.00 \$

CONTRAT DE 2 500.00\$ À 24 999.00\$

FOURNISSEUR	2017	2018
		AU 31 MAI
A.S.O.R EXCAVATION	5 000.00 \$	
GROUPE ENVIRONNEX	4 342.00 \$	
BUROPRO	7 818.00 \$	2 256.00 \$
J.U HOULE	3 442.00 \$	
CARRIÈRE STS MARTYRS	3 687.00 \$	
COMPTABLE	3 817.00 \$	3 914.00 \$
COPERNIC	5 012.00 \$	
ARPENTEUR	4 462.00 \$	
EMR	2 558.00 \$	
TRANSPORT MICHEL COUTURE	10 697.00 \$	
ÉDITION JURIDIQUE	3 202.00 \$	
POMPES GARAND	7 338.00 \$	
MONTY SYLVESTRE	7 990.00 \$	14 271.00 \$
COUTURE ET THERRIEN	8 242.00 \$	
PG SOLUTION	8 499.00 \$	6 354.00 \$
SOMAVRAK CALCIUM	18 674.00 \$	
ALAIN VAUDREUIL	334.00 \$	
EXCAVATION MARQUIS TARDIF FOSSÉ	20 500.00 \$	
EXCAVATION MARQUIS TARDIF PONCEAU	24 677.00 \$	
EXCAVATION MARQUIS TARDIF	24 618.00 \$	
CONTRAT DE 25 000. À 99 999.\$		
ME CLAUDE CARON	30 308.00 \$	
GESTERRA	61 199.00 \$	27 838.00 \$
EXCAVATION MARQUIS TARDIF PONCEAU	39 834.00 \$	
CONTRAT DÉNEIGEMENT	2017-2018	2018-2019
EXCAVATION MARQUIS TARDIF	94 808.00 \$	96 338.00 \$
CONTRAT DÉNEIGEMENT	2017-2018	2018-2019
ENTRETIEN GÉNÉRAL LEMAY	12 443.00 \$	12 702.00 \$
CONTRAT + DE 100 000.\$		
PAVAGE CENTRE SUD	127 179.00 \$	

Message important pour la vidange de fosses scellées

Vidanges Supplémentaires

janvier						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

février						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28			

mars						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

avril						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

mai						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

juin						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

juillet						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

août						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

septembre						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

octobre						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

novembre						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

décembre						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

Les cases en bleu sont les périodes destinées pour Saints-Martyrs-Canadiens.

LE MOT CACHÉ

Retrouve, dans la grille, tous les mots de la liste. Ils peuvent se lire dans tous les sens et une lettre peut servir plusieurs fois. Quand tous les mots sont rayés, il te reste 6 lettres, qui forment le mot caché. Quel est ce mot ?

P	I	Z	Z	A	P	P	E	T	I	T
A	K	S	M	D	F	C	S	E	L	F
I	O	E	C	O	C	A	R	S	T	H
N	N	V	T	S	U	R	I	A	A	C
U	E	I	R	C	E	O	R	M	E	I
S	F	L	E	V	H	T	B	D	B	W
A	A	O	N	C	I	U	I	E	U	D
C	R	P	N	N	R	P	P	R	F	N
N	A	A	E	G	A	M	O	R	F	A
E	C	S	E	R	V	I	C	E	E	S
A	I	R	E	T	E	F	A	C	T	T

ANCHOIS

APPÉTIT

BUFFET

CAFÉTÉRIA

CARAFE

COCA

EN-CAS

FAIM

FRITES

FROMAGE

HAMBURGER

KETCHUP

MENU

OLIVES

PAIN

PIZZA

RAPIDE

REPAS

SANDWICH

SAUCE

SELF

SERVICE

SODA

TARTINE

VERRE

**VOUS DÉSIREZ PARTICIPER
FINANCIÈREMENT À
L'ÉVÉNEMENT DE LA
TRAVERSÉE DU LAC NICOLET.
LE 25 AOÛT 2018**

**Vous pouvez faire vos dons au
Comité des fêtes
Sts-Martyrs**

**50% des profits nets seront remis
pour la santé.**



PUBLICITÉ

CAMP BEAUSÉJOUR : Tel : 418-458-2646

**CONSTRUCTION GÉRALD JUTRAS
(RBQ 5671-9313-01) Tél. : 819-552-2044**

**CARRIÈRE SANS MARTYRS ERG
Tél. : 819-344-5213**

**ÉBÉNISTERIE C. ST-LAURENT INC
TÉL. : 819-740-9283**

**ENTRETIEN GÉNÉRAL LEMAY (Patrick)
TÉL.: 819-352-0226**

**ÉRABLIÈRE RE PAU
TÉL. : 819-344-5589**

**ÉPICERIE DU COIN
Propriétaire Danielle & Pierre
TÉL. : 819-464-2899**